

MOTION – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS DU 11/07/2023

LE RÉSEAU DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES S'ENGAGE CONTRE LA HAINE ANTI-LGBT+

Malgré des avancées sociétales majeures récentes, nous constatons une hausse des violences LGBT+-phobes en France : +28% en 2022 selon le dernier rapport de SOS Homophobie, paru le 16 mai dernier. Ces discriminations sont aussi sources de harcèlement, notamment en milieu scolaire avec des conséquences dramatiques pouvant aller jusqu'au suicide. Pour rappel, les jeunes homosexuel·e·s ont un risque de tenter de mettre fin à leurs jours, selon des études documentées, 2 à 7 fois supérieur par rapport aux jeunes hétérosexuel·e·s.

En tant qu'opérateurs de l'État et acteurs majeurs de la vie étudiante, le CNOUS et les CROUS de France ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre la haine anti-LGBT+. Rappelons ici que 20% des étudiant·e·s ont déjà été victimes d'insultes LGBTI+phobes d'après l'Observatoire Etudiant des VSS dans l'ESR.

Depuis 2005, le 17 mai de chaque année est une journée de sensibilisation et de prévention pour agir contre la violence sous toutes ses formes (physique, psychologique, sexuelle, médicale, sociale, institutionnelle...) et en tous lieux envers l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

Dans la droite ligne des actions menées par nos tutelles ministérielles, les établissements d'enseignement supérieur et par différents acteurs publics, le CNOUS et l'ensemble des CROUS s'engagent contre la haine anti-LGBT+ :

- **en organisant, dans le courant du mois de mai de chaque année une programmation dédiée à la question de la lutte et à la sensibilisation contre la haine anti-LGBT+ dans chaque CROUS et dans tous les territoires ;**
- **en communiquant, notamment via les réseaux sociaux et les sites internet des CROUS sur les actions engagées, et via la mise en place d'un logo "Les Crous" ainsi que ceux de chaque Crous (sur les comptes réseaux sociaux et les sites internet) aux couleurs arc-en-ciel, symbolisant la lutte contre la haine anti-LGBT+, pendant la semaine du 17 mai, chaque année ;**
- **en organisant des formations de sensibilisation et de prévention contre la haine anti-LGBT+ pour les agents des CROUS ;**
- **en mettant en place des dispositifs de signalement et d'accompagnement en cas de violences LGBTI+phobes ;**
- **en facilitant la possibilité de changer de prénom d'usage dans les documents administratifs avec une procédure simplifiée, claire et publique ;**
- **en développant en lien avec les associations et partenaires institutionnels engagés sur ces questions dans les territoires, des dispositifs d'accompagnement d'urgence pour les étudiant·e·s en situation de détresse et de rupture (logement, accompagnement santé et psychologique, accompagnement social et financier ...) dans chaque CROUS, en lien avec une stratégie nationale édictée par le CNOUS ;**
- **en installant, au sein du CA de chaque CROUS, une commission VSS et discriminations ouverte à l'ensemble des acteurs de la vie étudiante du territoire.**

Cet engagement se formalise par l'adoption de cette motion. Un point dédié devra être organisé chaque année au CA du mois de mars de chaque CROUS afin de présenter un plan d'action local, la déclinaison des mesures adoptées via cette motion et le travail engagé avec les partenaires. Un bilan national sera présenté au CA du CNOUS du mois de juillet, de chaque année.

Cette motion, initiée par l'UNION ÉTUDIANTE, et co-signée par la FAGE et l'UNEF, est adressée à Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, à l'ensemble des directeur·trice·s des CROUS et aux Président·e·s et Vices-président·e·s Étudiant·e·s des CA des CROUS.